

Massieux, le 26/02/2025

**Objet : Genêtère & Ecole - Circulation – Stationnement – Modifications 2025**

Madame, Monsieur

Le quartier de la Genêtère a la particularité de cumuler étroitesse des rues, densité d'habitat et présence de l'école.

A cela s'ajoute l'application requise par la préfecture du plan Vigipirate (toujours d'actualité), ainsi que le fait que ses voies sont considérées comme circuit de délestage de la RD933 en contrebas, augmentant ainsi le trafic.

Combinaison rendant délicats circulation et stationnement dans la zone, tant pour les habitants que pour les usagers du groupe scolaire.

Face à ce constat, la Mairie a pris la décision de :

- **Placer l'intégralité du quartier** (à l'exclusion de la zone des commerces) **dans la catégorie ZTL (Zone à trafic Limité)**, ce qui aura pour effet de **n'autoriser que les véhicules dont le point de chute se situe dans la zone** (habitations, école) prohibant de fait toute circulation uniquement traversante
  
- **Adopter deux types de stationnement en fonction de leur emplacement par rapport à l'école**
  - o Ceux en proximité directe seront en **zone bleue\*** durant les périodes de fonctionnement de l'école et en accès libre le reste du temps (objectif : empêcher le stationnement de voiture suspecte en journée, faciliter la « dépose » des enfants à l'école, redonner de la place aux riverains le soir)
  - o Toutes les autres places seront en accès libre.

**\*Sur cette zone bleue**, le stationnement sera limité à 20 minutes, entre 8h et 18h du lundi au vendredi, en période scolaire et sera libre le reste du temps.

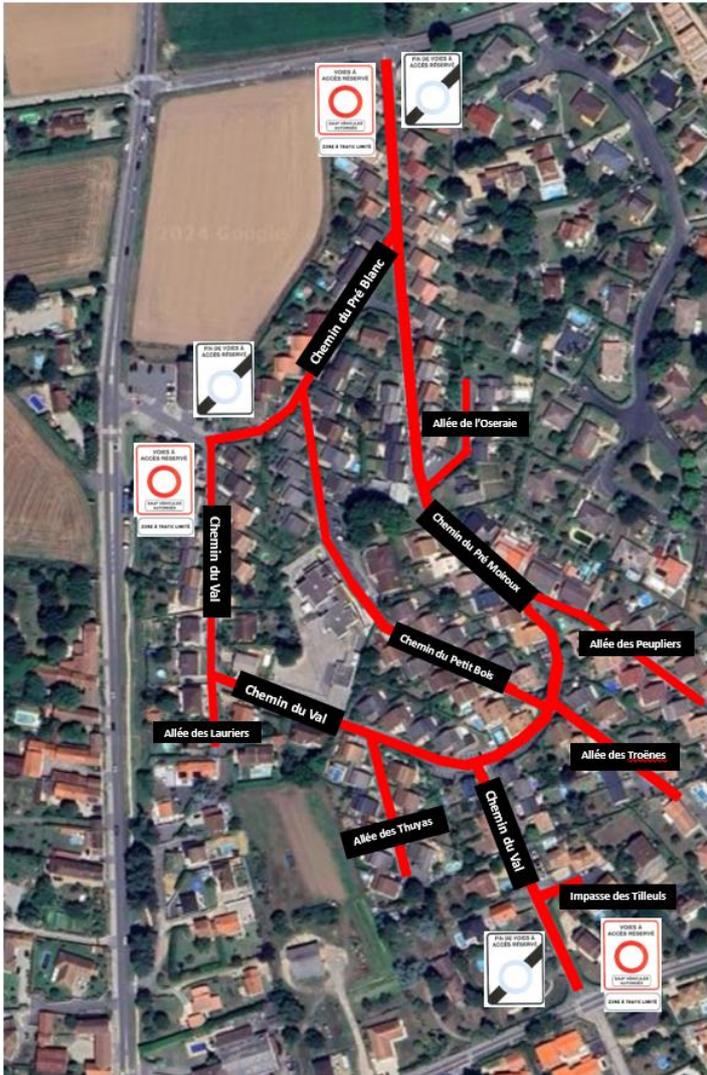
Un disque de stationnement (disque bleu) doit être apposé en évidence sur la face interne du pare-brise et doit faire apparaître l'heure d'arrivée.

Ce nouveau système est en vigueur depuis le 10/03/2025.

La mairie reste à votre disposition pour toute question sur ce nouveau fonctionnement.

# Annexes :

Plan de la Zone à Trafic Limité



Plan des stationnements en Zone bleue

